

ANNEE 2016

DELIBERATION N°

20160087

SEANCE PUBLIQUE DU 19 DECEMBRE 2016

Date de convocation : 15 décembre 2016

Date d'affichage :

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 16

Pouvoirs : 3

Nombre de votants : 19

Vote : 19 (dont 3 procurations)

Pour : 19

Contre : 0

Adopté à l'unanimité

L'an deux mille seize, le 19 décembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 15 décembre 2016, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Paul BAUDRY, Maire & Ms Claude YAOUANC, Francis DAVRIL, Frédéric ETCHEGARAY, Hugues BIGÉ, Michel LAHORGUE, Philippe BIGOTEAU, Michel GONY, Pierre SORHAITS, Mmes Chantal BONZON, Annie UHALDEBORDE, Sophie DELETTRE, Valérie RECART, Brigitte ETCHEVERRY, Dominique GALLOT, Dominique VIGIER.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Marie-Dominique GAY à M. Paul BAUDRY, Mme Emmanuelle DALLET à Mme Dominique GALLOT, M. Michel KLISZ à M. Michel LAHORGUE.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : M. Francis DAVRIL

**Objet : Adhésion à un groupement de commande
pour « l'achat d'énergies, de
travaux/fournitures/services en matière
d'efficacité et d'exploitation énergétique »**

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité,

Vu la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le code de l'énergie,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 relative aux marchés publics, notamment son article 28,

Considérant que la Commune de Bassussarry fait déjà partie du groupement de commandes régional créé en 2013 par les Syndicats Départementaux d'Energie de l'ancienne région Aquitaine pour ses besoins en matière d'achat d'énergies,

Considérant que l'élargissement du périmètre régional découlant de la création de la Nouvelle Aquitaine et la modification du droit régissant la commande publique nécessitent d'adapter l'acte constitutif initial du groupement de commandes en convention constitutive pour l'achat d'énergies, de travaux, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que le SDEEG (Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde) demeure le coordonnateur du groupement,

Considérant que le groupement est toujours constitué pour une durée illimitée,

Considérant que ce groupement présente toujours un intérêt pour la commune de Bassussarry au regard de ses besoins propres et qu'il sera ainsi passé des marchés ou des accords-cadres par le Groupement,

Sur proposition de Monsieur Le Maire et, après avoir entendu son exposé,

Le Conseil Municipal,

APRES en avoir délibéré,

DECIDE :

- De confirmer l'adhésion de la commune de Bassussarry au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention constitutive du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- D'autoriser Monsieur le Maire à faire acte de candidature aux marchés d'énergies (électricité, gaz naturel, fioul, propane, bois...) proposés par le groupement suivant les besoins de la commune,
- D'autoriser le coordonnateur et le Syndicat d'énergies dont il dépend, à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,
- D'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement et, notamment pour les marchés d'énergies, sa répercussion sur le ou les titulaire(s) des marchés conformément aux modalités de calcul de l'article 9 de la convention constitutive.
- De s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de Bassussarry est partie prenante
- De s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la commune de Bassussarry est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Paul BAUDRY.